CPAM du Finistère
Administration Générale

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fourniture de petits matériels informatiques, accessoires et équipements de visioconférence

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Consultation n° M7-2025

ARTICLE 1 – OBJET ET PRESENTATION DU BESOIN

1.1 – Objet du CCTP

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les caractéristiques et exigences techniques applicables aux fournitures, petits matériels et accessoires informatiques, ainsi qu'aux équipements de visioconférence, faisant l'objet du présent accord-cadre. Il complète le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), qui fixe les conditions administratives, financières et contractuelles d'exécution du marché.

Les caractéristiques décrites ci-après constituent des exigences minimales. Le titulaire reste libre de proposer, dans le cadre de son offre, des références présentant des caractéristiques équivalentes ou supérieures, sous réserve d'en justifier la conformité au moyen de fiches techniques.

1.2 – Structure de la consultation – Allotissement

Compte tenu de la diversité technique et fonctionnelle des besoins, l'acheteur a décidé d'allotir le présent accord-cadre en deux lots distincts, conformément aux articles L2113-10 et L2113-11 du code de la commande publique :

- Lot 1 – Accessoires informatiques courants : périphériques bureautiques, câblerie, stockage amovible, accessoires électriques et consommables d'entretien et d'impression.
- Lot 2 – Équipements spécifiques de visioconférence : casques et micro-casques UC, webcams, enceintes et micros de conférence, systèmes de visioconférence de salle et accessoires associés.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire distinct, exécuté par bons de commande dans les conditions fixées au CCAP. Un même candidat peut répondre à un seul lot ou à la totalité des lots ; une offre distincte devra alors être déposée pour chaque lot.

1.3 – Documents techniques constitutifs

Chaque lot est accompagné :

- D'un Bordereau des Prix Unitaires (BPU), à compléter intégralement par le candidat pour l'ensemble des références proposées, en distinguant, lorsque cela est pertinent, les produits à l'état neuf des produits reconditionnés ou issus du réemploi ;
- D'un Détail Quantitatif Estimatif (DQE), permettant l'analyse comparative des offres sur la base de quantités prévisionnelles non contractuelles ;
- De fiches techniques ou documentations constructeur pour chaque référence proposée, à joindre au cadre de réponse.

ARTICLE 2 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES COMMUNES AUX DEUX LOTS

2.1 – Qualité, conformité et sécurité des produits

Les fournitures proposées, qu'elles soient neuves ou reconditionnées, devront :

- Être conformes aux normes françaises et européennes applicables (marquage CE, RoHS, REACH, DEEE) ;
- Être accompagnées, le cas échéant, d'une notice d'utilisation en langue française ;
- Bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché et de circulation en vigueur ;
- Présenter un niveau de qualité et de finition permettant un usage professionnel quotidien.

2.2 – Produits reconditionnés, de réemploi et intégrant des matières recyclées

Conformément à l'article 58 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) et au décret n°2024-134 du 21 février 2024, le titulaire devra proposer, pour les catégories de fournitures qui s'y prêtent, des références reconditionnées ou issues du réemploi, en complément des références neuves équivalentes.

Ces produits reconditionnés devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- Avoir fait l'objet d'un contrôle fonctionnel complet, d'un nettoyage et, le cas échéant, du remplacement des pièces défectueuses ou usées ;
- Présenter un état esthétique mentionné explicitement (grade), sans altération de l'usage normal du produit ;
- Bénéficier d'une garantie contractuelle dont la durée est précisée par référence, sans pouvoir être inférieure à 12 mois ;
- Être clairement identifiés comme tels dans le Bordereau des Prix Unitaires (cf. article 2.3 ci-après).

À défaut de solution reconditionnée disponible pour une référence donnée, le candidat l'indique explicitement dans son offre. La part de fournitures reconditionnées ou issues du réemploi et de fournitures intégrant des matières recyclées proposée par le candidat constitue un critère d'appréciation de l'offre technique, dans les conditions fixées par le règlement de la consultation.

2.3 – Intégration du reconditionné dans le Bordereau des Prix Unitaires

Afin de permettre la comparaison directe des offres et le pilotage des achats responsables, le BPU de chaque lot comporte, pour chaque référence pour laquelle une alternative reconditionnée est pertinente et disponible, deux lignes de prix distinctes :

- Une ligne « État Neuf » ;
- Une ligne « Reconditionné / Réemploi », avec mention du grade esthétique et de la durée de garantie applicable.

Le candidat complète les colonnes prix pour chacune des lignes qu'il est en mesure de servir. Une ligne non renseignée est réputée non proposée par le candidat pour la référence concernée.

2.4 – Réparabilité et disponibilité des pièces détachées

Dans la mesure du possible compte tenu de la nature du produit, les équipements proposés devront être réparables. Le titulaire met à disposition de l'organisme un catalogue de pièces détachées disponibles, avec application de la remise contractuelle prévue à l'article 4.1 du CCP. Cette exigence s'applique en particulier aux périphériques (claviers, souris, casques) et aux équipements de visioconférence de salle.

2.5 – Interopérabilité et compatibilité

L'ensemble des fournitures proposées devra être nativement compatible avec les environnements de travail Microsoft Windows 10 et 11, sans nécessiter l'installation de pilotes propriétaires complexes, sauf mention contraire justifiée dans la fiche technique. Les connectiques proposées (USB-A, USB-C, Bluetooth, HDMI, DisplayPort, RJ45) devront respecter les standards en vigueur mentionnés dans les tableaux d'exigences ci-après.

2.6 – Documentation technique

Pour chaque référence proposée au BPU, le candidat joint à son offre une fiche technique ou documentation constructeur mentionnant à minima : la désignation commerciale, les caractéristiques techniques principales, les normes et certifications applicables, la durée de garantie et, le cas échéant, le grade et les modalités de reconditionnement.

ARTICLE 3 – LOT 1 : ACCESSOIRES INFORMATIQUES COURANTS

3.1 – Périmètre du lot

Le lot 1 recouvre l'ensemble des accessoires informatiques courants nécessaires à l'équipement et au bon fonctionnement des postes de travail des agents des organismes membres du groupement de commande : périphériques bureautiques, câblerie, supports de stockage amovibles, accessoires électriques et consommables d'entretien informatique et d'impression hors périmètre national. La liste des catégories ci-dessous est indicative et non exhaustive ; le BPU du lot 1 en constitue le détail contractuel.

3.2 – Exigences techniques par catégorie

Catégorie	Fournitures concernées (liste indicative, non exhaustive)	Exigences techniques minimales
Environnement de poste de travail	Claviers filaires et sans fil, souris filaires et sans fil, packs clavier + souris, tapis de souris, supports d'ordinateur portable, sacs à dos et sacoches PC portable, filtres de confidentialité d'écran, câbles antivol, batteries de rechange PC portable, batteries externes (powerbank) USB-C.	Compatibilité Windows 10/11 sans pilote propriétaire complexe (plug and play USB-A ou USB-C, ou Bluetooth 5.0 minimum pour le sans-fil). Claviers en disposition AZERTY français. Filtres de confidentialité aux dimensions standards du marché (13,3" à 17"), à préciser par référence d'écran. Sacs et sacoches compatibles PC 15,6" et 17". Autonomie batterie sans fil ≥ 12 mois en usage bureautique standard.
Câbles et connectique	Câbles HDMI, DisplayPort, mini-DisplayPort, VGA et adaptateurs associés ; cordons RJ45 catégorie 6/6A (U/UTP, U/FTP, longueurs de 0,9 à 20 m) ; câbles et adaptateurs USB-A / USB-C ; hubs USB 3.0 et USB-C.	Câbles RJ45 conformes à la norme ISO/IEC 11801 catégorie 6 minimum (6A pour les modèles blindés), connecteurs certifiés. Câbles vidéo garantissant une résolution minimale Full HD (HDMI) et 4K/60Hz (DisplayPort). Hubs USB alimentés le cas échéant, avec protection contre les surtensions.
Stockage amovible	Clés USB (16 à 128 Go), disques durs externes (2 To), disques SSD externes USB 3.2.	Normes USB 3.0 minimum (USB 3.2 Gen 2 recommandé pour les SSD). Débits en lecture/écriture à indiquer dans la fiche technique. Compatibilité plug and play Windows sans formatage préalable requis.
Accessoires électriques	Multiprises parafoudre 6 postes, rallonges secteur C13/C14.	Conformité à la norme NF C 61-740 ou équivalente pour les multiprises avec protection parafoudre. Longueur de câble conforme à la référence commandée (1,8 à 4 m).
Consommables d'entretien informatique	Lingettes nettoyantes pour écran (boîte de 100), lingettes désinfectantes pour casques audio, gaz dépoussiérant, spray de nettoyage pour rouleaux d'imprimante.	Produits non agressifs pour surfaces informatiques (sans alcool à forte concentration ni solvant abrasif), fiches de données de sécurité (FDS) disponibles sur demande.
Consommables d'impression hors périmètre national	Cartouches d'encre et toners (noir et couleurs) pour les modèles d'imprimantes utilisés localement par les organismes du groupement, hors marché national d'impression.	Produits d'origine constructeur ou compatibles/remanufacturés de qualité équivalente, sans perte de qualité d'impression ni risque pour le matériel, garantis sans dommage sur les périphériques d'impression.

Nota : les quantités et références précises figurent au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et au Détail Quantitatif Estimatif (DQE) du lot 1, seuls documents à valeur contractuelle et d'analyse pour ce périmètre.

ARTICLE 4 – LOT 2 : EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DE VISIOCONFERENCE

4.1 – Périmètre du lot

Le lot 2 recouvre les équipements individuels et collectifs nécessaires aux usages de visioconférence et de collaboration à distance : équipement du poste de travail individuel (casque, webcam) et équipement de salles de réunion (systèmes de visioconférence intégrés, enceintes et micros de conférence, accessoires de support). La liste des catégories ci-dessous est indicative et non exhaustive ; le BPU du lot 2 en constitue le détail contractuel.

Précision concernant la CPAM d'Ille-et-Vilaine (35) : l'organisme dispose déjà d'un marché en cours d'exécution pour le matériel de visioconférence. A ce titre, cet organisme n'est susceptible de commander que des casques, dans le périmètre du lot 2.

4.2 – Exigences techniques par catégorie

Catégorie	Fournitures concernées (liste indicative, non exhaustive)	Exigences techniques minimales
Casques et micro-casques UC	Micro-casques filaires USB-A/USB-C, micro-casques sans fil Bluetooth/DECT, casques à réduction de bruit active (ANC), oreillettes mono et stéréo.	Certification « Compatible Microsoft Teams » ou équivalente (Zoom, Google Meet) exigée pour les références dédiées à la visioconférence. Microphone avec suppression active du bruit ambiant. Autonomie sans fil ≥ 8 heures en communication continue. Commandes intégrées (prise d'appel, volume, mute).
Webcams	Webcams HD (1080p) et 4K, avec ou sans trépied, avec cache-objectif intégré.	Résolution minimale Full HD 1080p/30fps, champ de vision ≥ 65°, microphone intégré avec réduction de bruit, connectique USB-A ou USB-C plug and play, compatible principales solutions de visioconférence du marché (Teams, Zoom, Google Meet).
Enceintes et micros de conférence (speakerphones)	Haut-parleurs/microphones de table pour salles de réunion de petite taille (type speakerphone USB/Bluetooth), microphones d'appoint filaires ou sans fil.	Portée de captation vocale adaptée à une salle de réunion de 4 à 8 personnes minimum. Suppression d'écho et réduction de bruit. Connectique USB et/ou Bluetooth. Certification UC recommandée.
Systèmes de visioconférence de salle (caméra + audio intégrés)	Barres de visioconférence tout-en-un (caméra, micro et haut-parleur intégrés) pour salles de réunion, avec ou sans télécommande.	Caméra Full HD minimum avec champ de vision large (≥ 90°) et zoom numérique, micro-array avec portée adaptée à la taille de salle déclarée par référence, connectique USB et/ou HDMI, certification UC/plug-and-play sur les principales plateformes du marché.
Accessoires de support et d'installation visioconférence	Trépieds et supports pour webcam ou caméra de salle, supports muraux, câbles USB et HDMI longue distance actifs (au-delà de 5 m), rallonges USB actives.	Compatibilité mécanique avec les équipements proposés au même lot. Câbles actifs garantissant l'intégrité du signal sur la longueur annoncée sans perte de résolution ni de débit.
Accessoires de présentation	Télécommandes de présentation avec pointeur laser, portée ≥ 15 m.	Connexion sans fil USB (récepteur dédié) ou Bluetooth, autonomie batterie ≥ 6 mois en usage courant, compatibilité PowerPoint et principaux logiciels de présentation.

4.3 – Exigences de certification et d'usage

Les équipements du lot 2 devront être compatibles avec les principales solutions de visioconférence utilisées par les organismes du groupement (Zoom a minima ; Microsoft Teams et Google Meet appréciés). La certification « Compatible Zoom/Microsoft Teams » ou équivalente devra être mentionnée dans la fiche technique lorsqu'elle existe pour la référence proposée. Pour les équipements de salle, la référence proposée devra préciser la capacité de salle recommandée par le constructeur (nombre de participants).

4.4 – Reconditionné et réemploi - applicables au lot 2

Compte tenu de la nature technologique évolutive de ces équipements, l'offre de produits reconditionnés sur le lot 2 est encouragée mais non systématiquement exigée. Lorsqu'une alternative reconditionnée existe (notamment pour les casques et les webcams), elle est intégrée au BPU selon les modalités décrites à l'article 2.3 du présent CCTP, avec une garantie contractuelle qui ne saurait être inférieure à 12 mois.

ARTICLE 5 – EVOLUTION DU CATALOGUE ET INNOVATION

Conformément à l'article 5.2 du CCP, le titulaire assure un suivi de l'ensemble des références figurant au BPU, y compris pour les fournitures de marque générique et les fournitures reconditionnées. Il peut proposer, pendant la durée de l'accord-cadre, des évolutions de gamme ou l'introduction de nouvelles références, notamment pour tenir compte des évolutions technologiques propres au lot 2 (nouveaux standards de connectique, nouvelles certifications de visioconférence) ou de la disponibilité croissante de solutions reconditionnées, dans les conditions et limites fixées à l'article 5.2 du CCP.

ARTICLE 6 – MODALITES DE REPONSE TECHNIQUE

Pour chaque lot auquel il soumissionne, le candidat doit impérativement :

- Compléter intégralement le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot concerné, y compris les lignes « Reconditionné / Réemploi » pour lesquelles il dispose d'une offre ;
- Renseigner le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) du lot concerné, sans en modifier la structure ;
- Joindre le cadre de réponse imposé décrivant l'organisation logistique, la politique de réemploi/reconditionnement et de réparabilité, ainsi que les fiches techniques des principales références proposées ;
- Préciser, pour le lot 2, les certifications de compatibilité de visioconférence dont bénéficient les références proposées.

Toute offre incomplète sur ces éléments techniques pourra être jugée irrégulière dans les conditions fixées par le règlement de la consultation.